



## Politique alimentaire de la C.S. des Phares

### Une nutritionniste en supporte l'application

**Rimouski, le 11 mars 2008** – Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, une politique alimentaire s'applique dans tous les établissements de la Commission scolaire des Phares. Afin de faciliter cette application et de supporter les divers intervenants dans les écoles, les centres de formation et les services de garde, la Commission scolaire des Phares a embauché une nutritionniste, pour une période de quatre mois.

Cette spécialiste en nutrition a pour tâche de veiller à ce que les concessionnaires comprennent et respectent les spécifications de cette politique qui s'appuie sur le *Guide alimentaire canadien* et les principes reconnus d'une alimentation saine et équilibrée. Elle assume également un rôle de conseillère auprès des responsables des comptoirs d'alimentation dans les écoles secondaires. De plus, elle s'assurera que les distributrices automatiques ne contiennent que des aliments ayant une bonne valeur nutritive.

Dans un deuxième temps, la nutritionniste visitera les services de garde des écoles primaires, afin de conseiller et de guider les responsables des cuisines, toujours dans le respect de la *Politique alimentaire*.

Finalement, la spécialiste en nutrition apportera son expertise lors de la rédaction des deux dernières procédures qui viendront compléter la politique alimentaire, soit celle portant sur la promotion d'une saine alimentation et celle qui touche l'éducation en nutrition.

L'application de cette politique à la Commission scolaire des Phares se fait, en général, de façon harmonieuse, même si des ajustements ont été apportés, notamment dans les comptoirs-lunch où certains fournisseurs ont accepté de modifier leurs produits, dans le but de les rendre plus nutritifs et moins gras. Ils permettent ainsi d'offrir un choix intéressant aux élèves, dans le respect de la politique.

Soucieuse de la santé de ses élèves et des membres de son personnel, la Commission scolaire des Phares continuera de faire, via sa *Politique alimentaire*, la promotion d'une bonne nutrition en offrant, dans ses établissements, des menus équilibrés et de saines collations.

-30-

Source : Carl Ruest  
Directeur des Services des ressources matérielles  
Commission scolaire des Phares  
723-5927, poste 1081